

Yverdon-les-Bains, le 26 novembre 2020

Création d'un fonds d'aide communal « Ville d'Yverdon solidaire »

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a fait parvenir au Conseil communal un préavis (PR20.24PR) demandant la création d'un fonds de secours solidaire de 500'000 francs, destinés aux individus et aux entreprises yverdonnois dont les revenus ont subi une baisse importante en raison de la pandémie de coronavirus. Ce fonds aura pour but de soulager tous ceux, durement touchés par la crise sanitaire, qui n'entrent pas dans les critères des aides fédérales et cantonales.

Afin de soutenir les individus et les entreprises en difficulté à cause de la crise sanitaire, la Municipalité propose au Conseil communal de créer un fonds d'aide « Ville d'Yverdon solidaire » de 500'000 francs. Celui-ci sera entièrement compensé par des montants non dépensés prévus au budget 2020, qui ont pu être identifiés par les Services de la Ville.

Ce fonds s'adressera en priorité aux individus qui ont vu leur revenu baisser significativement en raison de la pandémie, malgré des aides fédérales et cantonales, telles que les indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) et les allocations pour perte de gains (APG). Il permettra également de soulager les petites entreprises qui ne remplissent pas les critères fixés par le Canton pour la définition d'un cas de rigueur, mais qui subissent néanmoins une baisse importante de leurs revenus en raison de la situation sanitaire, impactant considérablement leur trésorerie et mettant en péril des emplois.

Cette nouvelle forme d'aide communale à fonds perdus visera à accompagner très rapidement les individus et les entreprises en difficulté, dans le but principal d'éviter une crise de solvabilité financière, de faciliter la gestion et la continuité des liquidités, tout en faisant un geste envers la population yverdonnoise. Elle permettra ainsi de soutenir notamment des étudiants, des artistes et des commerçants, mais également des start-up et des associations.

Une commission chargée de l'attribution des aides, présidée par le Syndic, sera mise sur pied et la procédure spécifique permettant d'y prétendre sera communiquée ultérieurement. Ces aides pourraient prendre la forme de mise à disposition de bons ou de liquidités.

Ce fonds « Ville d'Yverdon solidaire » s'inscrit dans la politique de soutien de la Municipalité mise en œuvre depuis le début de la pandémie en mars dernier, afin de venir en aide, de manière pragmatique et créative, aux Yverdonnois les plus fragilisés par la crise et l'évolution du cadre sanitaire. Pour rappel, entre mars et juin 2020, la Ville avait notamment créé un dispositif qui a permis d'effectuer plus de 1500 livraisons de denrées alimentaires auprès des personnes vulnérables.

Sous réserve de la décision du Conseil communal, la Municipalité se réjouit de pouvoir proposer cette nouvelle mesure, qui permettra d'apporter une aide concrète et rapide aux citoyens et entreprises yverdonnois en cette période éprouvante.